



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024 à 19 h 30 au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2024-005 pour la propriété sise au 25, chemin du Lac-à-Gasse.

#### **OBJET :**

Faire une demande de dérogation mineure afin de régulariser une non-conformité sur deux (2) distances de la marge avant du chalet.

#### **DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 EN CAUSE :**

Les deux marges avant sont 4,85 mètres et 6,67 mètres selon le plan d'implantation portant le numéro de dossier : OP869-1 MINUTE : 1232 alors que la réglementation en vigueur (grille de spécification) permet l'implantation à 7 mètres en marge avant.

#### **CONDITIONS D'EXERCICES :**

La demande de dérogation mineure ne porte pas sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol. La demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme. La demande de dérogation mineure ne vise pas un immeuble situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

**OPTIONS POSSIBLES ET CRITÈRES À CONSIDÉRER :**

La réglementation au moment de cette construction n'obligeait pas l'obligation de fournir un certificat d'implantation.

Maintenant la réglementation oblige un certificat d'implantation pour ce genre de construction afin de réduire des situations comme celle-ci.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable et conditionnelle le 17 avril 2024.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 6 mai 2024.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce dix-huitième jour d'avril deux-mille-vingt-quatre.  
La demande détaillée est disponible sur le site Web de la Municipalité ([stanaclet.qc.ca](http://stanaclet.qc.ca)) dans la section MUNICIPALITÉ/AVIS PUBLICS.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce 19 avril 2024.



Nadia Lavoie, directrice générale

ANNEXE 1

**PHOTO #1 : Certificat de localisation 25, chemin du Lac-à-Gasse**

